



La Lettre du Maire



n° 01 - juillet 2014

Edito de Pascal LELIEVRE

Voici maintenant trois mois que je suis installé dans mes nouvelles fonctions de maire, avec mon conseil municipal. Je vous remercie de nous avoir apporté votre confiance le 23 mars dernier.

Comme mon prédécesseur, Roger Server, j'aimerais continuer à vous adresser cette lettre le plus régulièrement possible pour vous tenir informés du travail de mon équipe.



Sachez que les conseillers, adjoints et moi-même serons particulièrement à votre écoute et proches de vous : notre volonté est de faire en sorte qu'il fasse toujours bon vivre à Solesmes.

De gauche à droite : Hélène Congard, Christelle Panier, Myriam Lambert (1^{ère} adjointe), Didier Chevreuil, Françoise Deniau, Brigitte Bruneau, Cécile Chapon Daillières, Pascal Lelièvre (Maire), Frédéric Top, Patricia Lavallière, Père Jean-Philippe Duval, Jean-Pierre Lecoq (3^{ème} adjoint), Pénélope Fillon, Daniel Barber (2^{ème} adjoint), Gérald Gauclin.

**Mairie : Place Madame Cécile-Bruyère – 72300 Solesmes – Tél : 02.43.95.45.11.
Fax : 02.43.95.24.65. – E.Mail : mairie.solesmes@wanadoo.fr
Site internet : www.solesmes72.fr**

TRAVAUX EN COURS

La deuxième tranche de création de trottoirs et d'une aire de stationnement ROUTE DE CHAILLOT vient de commencer et devrait se terminer pour la fin de ce mois de juillet.

Ces travaux, confiés à l'entreprise COLAS, prévoient la prolongation des trottoirs sur la partie gauche en montant jusqu'à la limite du lotissement de Chaillot avec reprise en bicouche gris de l'entrée du chemin de la Mine, la création d'une aire de stationnement avec suppression du chemin piétonnier remplacé par un talus enherbé jusqu'à l'abri bus. Après l'entrée secondaire du lotissement jusqu'au rond point : bouchage du fossé, engazonnement et création d'une bordure franchissable.

TRAVAUX RÉALISÉS

Les travaux d'éclairage public à l'entrée de Sablé, au bas de la Rue Angevine et sur le parking de la salle des fêtes sont enfin terminés.



.....EN BREF... EN BREF ... EN BREF ... EN BREF ... EN BREF

Le respect de la tranquillité :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que :

- . Les jours ouvrables de 8 h 30 à 19 h 30
- . Les samedis de 9 h à 19 h
- . **INTERDITS** les dimanches et jours fériés (cf. arrêté municipal du 31 mai 2011)

Il est également demandé aux propriétaires de chiens de veiller à ce que les aboiements ne perturbent pas le voisinage : des solutions existent en effet pour les éviter.

Stationnement :

Un véhicule ne doit pas être stationné au même emplacement plus de 7 jours consécutifs, sous peine d'amende.

Il est interdit de brûler à l'air libre les déchets verts :

Conformément à la circulaire ministérielle du 18 novembre 2011 et au Règlement Sanitaire Départemental de 2010, il est rappelé que le brûlage de déchets verts à l'air libre est interdit. Etant considérés comme des déchets ménagers et assimilés : ils doivent être déposés à la déchetterie.

Fauchage :

Il est demandé aux riverains hors agglomération qui ne souhaitent pas que leurs haies soient taillées en même temps que le fauchage des bernes, de procéder à la taille de ces haies avant la première quinzaine de septembre.

Taille des haies :

Il est demandé aux propriétaires et locataires de haies et clôtures qui donnent sur les voies publiques de ne pas laisser les végétaux déborder de leur terrain. Cela gêne souvent la circulation des piétons et présente des dangers pour les promeneurs. Nous vous remercions d'y être attentifs.

Bonnes vacances à tous.

Prenez soin pendant votre absence de demander à vos voisins de signaler toute présence anormale. En effet la gendarmerie nous a alertés sur un nombre croissant de vols sur la commune. Si vous êtes victime d'un vol ou témoin d'un comportement suspect, composez immédiatement le 17.

Mairie : Place Madame Cécile-Bruyère – 72300 Solesmes – Tél : 02.43.95.45.11.
Fax : 02.43.95.24.65. – E.Mail : mairie.solesmes@wanadoo.fr
Site internet : www.solesmes72.fr